



Non paiement de loyer d'un appartement meublé

Par **ezequiel**, le **31/12/2009** à **02:53**

Bonjour,

je voudrais savoir quelles sont les mesures que je dois prendre pour un non paiement de loyer. Je loue à un salarié un meublé pour une durée que nous avons convenu de 9 mois et apres avoir payé les 3 premiers mois voila que ce dernier n' a pas encore au 31 réglé son loyer.

Par ailleurs ce monsieur ne repond pas à mes appels et les boites aux lettres ayant été changé depuis peu, il n'a pas les clefs donc vu que j'ai vu qu'un recommandé devait être envoyé que dois je faire?

suis je en tort de l'avoir loué 9 mois et peut il en ce sens ne peut pas me payer mes loyer car le contrat doit être d'un an. Merci beaucoup par avance de m'aider sur ces questions.
Cordialement.

Par **fabienne034**, le **31/12/2009** à **10:13**

Bonjour,

vous pouvez louer neuf mois suivant certaines conditions:

pour tout savoir sur le bail meublé:

<http://www.fbIs.net/bailmeublearret.htm>

il faut connaitre la situation exacte pour vous aider mais il doit payer son loyer

vous devrez après un commandement de payer saisir le tribunal d'instance

<http://www.fbIs.net/TINFO.htm>

Par **ezequiel**, le **31/12/2009 à 14:38**

Merci de votre aide en fait pour etre precis on a fait un contrat en commun accord de 8 mois car il souhaite partir debut avril.

Les demarches sont elles couteuses?

Vu qu'il a l'air de n'etre jamais la comment faire pour voir l'etat de mon appart?

merci